

Séance extraordinaire du 18 décembre 2019

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 18 décembre 2019 à 20 heures à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 a été transmis, en bonne et due forme le 16 décembre 2019 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-12-306

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE l'ordre du jour présenté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt – projet de règlement n°651-19 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux d'intérêt et les versements
4. Adoption – Prévisions budgétaires 2020;
5. Adoption – Programme triennal d'immobilisation;
6. Adoption – Règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
7. Adoption – Règlement n°652-19 constituant des réserves financières pour les secteurs de l'aqueduc et des égouts
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. Dépôt – projet de règlement n°651-19 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux d'intérêt et les versements

2019-12-307

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard de déposer le projet de règlement n°651-19 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2019 ainsi que le taux d'intérêt et les versements.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

4 Adoption – Budget 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy aura à pourvoir, au cours de l'année 2020, à des dépenses d'opération et d'immobilisations se chiffrant à trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinq (3 582 705 \$);

ATTENDU QUE les revenus de taxes et compensations imposés par l'adoption du règlement 651-19 généreront des revenus totalisant deux millions neuf cent soixante mille cinq cent trente-deux (2 960 532 \$);

ATTENDU QUE les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2020 à six cent vingt-deux mille cent soixante-treize (622 173 \$);

ATTENDU QUE pour équilibrer le budget, le conseil a affecté une somme de quatre cent soixante-quinze mille (175 000 \$) provenant du surplus non affecté et du surplus affecté;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-308

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2020, telles que déposées;

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétée et dont l'estimation s'avérait insuffisante;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy autorise la secrétaire-trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy décrète que le présent budget 2020 soit publié dans le journal *Le coup d'œil municipal* et sur le site internet de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5 Adoption – Programme triennal d'immobilisation

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du *Programme triennal d'immobilisation* avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE le *Programme triennal d'immobilisation* pour les années 2020-2021-2022 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-309

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2020-2021-2022 tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. Adoption – Règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux

ATTENDU QUE en vertu des articles 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-21), les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités sont financés en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux a été déposé lors de la dernière séance publique du conseil, soit le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-310

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le règlement n°648-19 ayant comme titre « *Règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote

Vote contre : Madame Guylaine Majeau-Brûlé

Adoptée à la majorité

7. Adoption – Règlement n°652-19 constituant des réserves financières pour les secteurs de l'aqueduc et des égouts

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 1094.7 du Code municipal, le conseil peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses d'investissement pour le service de l'eau ;

ATTENDU QUE la création d'une réserve financière permet de mieux répartir l'effort financier des citoyens en plus d'étaler le financement de travaux sur une période plus longue et ainsi réduire le niveau d'endettement sectoriel ;

ATTENDU QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de créer une réserve financière dans le but de financer à l'avance une partie des dépenses destinées à améliorer les techniques et les méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau et à développer les infrastructures en cette matière ;

ATTENDU QU' un avis de motion et dépôt du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-311

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le règlement n°652-19 ayant comme titre « *Règlement n°652-19 constituant des réserves financières pour les secteurs de l'aqueduc et des égouts* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

2019-12-312

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 8 h 10.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.